

**CERTIFICAT DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN  
PLANIFICATION FINANCIÈRE  
4731 (général) – 4751 (Desjardins)  
CHEMINEMENT SANS TITRE**

1	2	3	4	5	6
2CTB104 Comptabilité : concepts fondamentaux	2BFI215 Administration financière (2CTB104 ou 2COM104)	2DRO115 Aspects juridiques pour planificateurs financiers	2CTB226 Fiscalité I pour planificateurs financiers (2BFI215 ou 2BFI102)	2PLV132 Fonds d'investissement au Canada (2BFI215 ou 2BFI102)	2ASR111 Assurances

7	8	9	10
2CTB237 Fiscalité II pour planificateurs financiers (2CTB226)	2PLV125 Retraite : aspects financiers (2BFI215 ou 2BFI102 ET 2CTB226 ou 2CTB232)	2PLV127 Planification successorale (2CTB237)	2PAF110 Activité d'intégration en planification financière

Dans le cadre de la clientèle ne voulant obtenir que le certificat universitaire, les cours 2CTB104 – Comptabilité : concepts fondamentaux et 2BFI215 – Administration financière **SONT À SUIVRE**.

\*Le cours entre parenthèses est préalable.

MSA – sept. 2022

## **RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES COURS SUIVIS AU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION (7764) ET AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES COMPTABLES (7766)**

**2BFI215 Administration financière** - l'équivalent du cours **2FIN201** ou du cours **2BFI102 Gestion financière** qui sont faits habituellement dans le cadre du programme de baccalauréat ou du certificat en administration.

### **2CTB226 Fiscalité I pour planificateurs financiers**

- l'équivalent du cours **2COM505** ou **2CTB232-Système fiscal canadien (cours en sciences administratives)**
- l'équivalent du cours **2CTB401 Fiscalité fondamentale (cours en sciences comptables)**.

### **2PLV132 Fonds d'investissement au Canada**

- Particularité : le cours n'est pas offert à l'UQAC. L'équivalence avec la TÉLUQ est le **FIN1932** pour **3 crédits**. Le cours est également ouvert à la reconnaissance d'acquis pour expérience professionnelle.

**2CTB237 Fiscalité II pour planificateurs financiers** - peut être exempté si les deux cours suivants sont faits : **2CTB502** et **2CTB608 (cours en sciences comptables)**.

## **RECONNAISSANCE D'ACQUIS POUR EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

### **2PLV132 Fonds d'investissement au Canada**

Les étudiants ayant déjà réussi (avec une note minimale de 65 %) **l'une des formations suivantes** avant leur admission dans le programme :

- Fonds d'investissements (Institut des banquiers canadiens)
- Cours sur les fonds distincts et les fonds communs de placement (Institut canadien des valeurs mobilières)
- Organismes de placements collectifs (Institut des fonds d'investissement canadien)
- Placement des particuliers (Attestation d'études collégiales – Services financiers)

Doivent réussir le cours **FIN1931-Éléments d'appoint et produits financiers** (offert à la TÉLUQ pour 1 crédit).

**2ASR111 Assurances** - les étudiants possédant leur **certificat d'assurances de personnes** **ET** possédant **deux années d'expérience dans la vente de produits d'assurances** se verront exemptés du cours.

**CERTIFICAT DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN  
PLANIFICATION FINANCIÈRE  
4731 (général) – 4751 (Desjardins)  
**CHEMINEMENT AVEC TITRE****

1	2	3	4	5	6
2ECO111 Environnement économique et marchés financiers	2MAR112 Stratégies de sollicitation en planification financière personnelle	2DRO115 Aspects juridiques pour planificateurs financiers	2CTB226 Fiscalité I pour planificateurs financiers (2BFI215 ou 2BFI102)	2PLV132 Fonds d'investissement au Canada (2BFI215 ou 2BFI102)	2ASR111 Assurances

7	8	9	10
2CTB237 Fiscalité II pour planificateurs financiers (2CTB226)	2PLV125 Retraite : aspects financiers (2BFI215 ou 2BFI102 ET 2CTB226 ou 2CTB232)	2PLV127 Planification successorale (2CTB237)	2PAF110 Activité d'intégration en planification financière

Le certificat de 1<sup>er</sup> cycle en planification financière est un des certificats obligatoires pour l'obtention du diplôme de *Planificateur financier* décerné par l'IQPF et du titre de *Planificateurs financier* décerné par le BSF. Ce certificat de type spécialisé doit être suivi après la réussite d'un certificat de 1<sup>er</sup> cycle, soit le Certificat en administration ou le Certificat en sciences comptables. Ainsi, les cours 2CTB104 – Comptabilité : concepts fondamentaux et 2BFI215 – Administration financière (cours équivalent 2BFI102 Gestion financière) seront obligatoirement déjà réussis. **AUCUNE ÉQUIVALENCE NE PEUT ÊTRE ACCORDÉE POUR LES COURS 2CTB104 ET 2BFI215.**

\*Le cours entre parenthèses est préalable.

MSA – sept. 2022

## **RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES COURS SUIVIS AU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION (7764) ET AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES COMPTABLES (7766)**

### **2ECO111 Environnement économique et marchés financiers**

- l'équivalent du cours 2ECO102-Environnement économique de l'entreprise sauf si l'étudiant a obtenu ce cours en équivalence d'un DEC technique, il faut alors qu'il ait fait le cours 2ECO305 ou 2ECO205 et une équivalence pourra lui être accordée.

### **2MAR112 Stratégie de sollicitation en planification financière personnelle**

- peut être reconnu si l'étudiant a fait son baccalauréat en administration avec la concentration marketing.

### **2CTB226 Fiscalité I pour planificateurs financiers**

- l'équivalent du cours 2COM505 ou 2CTB232-Système fiscal canadien (cours en sciences administratives)

- l'équivalent du cours 2CTB401 Fiscalité fondamentale (cours en sciences comptables).

### **2PLV132 Fonds d'investissement au Canada**

- Particularité : le cours n'est pas offert à l'UQAC. L'équivalence avec la TÉLUQ est le **FIN1932** pour **3 crédits**. Le cours est également ouvert à la reconnaissance d'acquis pour expérience professionnelle.

**2CTB237 Fiscalité II pour planificateurs financiers** - peut être exempté si les deux cours suivants sont faits : **2CTB502** et **2CTB608** (cours en sciences comptables).

## **RECONNAISSANCE D'ACQUIS POUR EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

### **2PLV132 Fonds d'investissement au Canada**

Les étudiants ayant déjà réussi (avec une note minimale de 65 %) **l'une des formations suivantes** avant leur admission dans le programme :

- Fonds d'investissements (Institut des banquiers canadiens)
- Cours sur les fonds distincts et les fonds communs de placement (Institut canadien des valeurs mobilières)
- Organismes de placements collectifs (Institut des fonds d'investissement canadien)
- Placement des particuliers (Attestation d'études collégiales – Services financiers)

Doivent réussir le cours **FIN1931-Éléments d'appoint et produits financiers** (offert à la TÉLUQ pour 1 crédit).

**2ASR111 Assurances** - les étudiants possédant leur **certificat d'assurances de personnes ET** possédant **deux années d'expérience dans la vente de produits d'assurances** se verront exemptés du cours.